

Culture du sapin blanc

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **14-15 (1863-1864)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

somme calculée sur le pied de $\frac{2}{3}$ pour 5 ans ; s'il les avait remplies plus de 5 ans, la somme à rembourser serait calculée sur le pied de $\frac{1}{3}$ pour 10 ans.

Nous résumerons notre opinion en disant qu'il n'y a pas lieu à créer des bourses en faveur des jeunes gens du canton qui voudraient faire des études dans les écoles forestières supérieures, ou se rendre à l'étranger pour s'y exercer à la pratique de leur art ; mais qu'il conviendrait d'ouvrir un crédit annuel de 1200 fr. en faveur de 4 jeunes gens au plus, qui se prépareraient à remplir les fonctions de forestiers communaux à l'école de la Rüti.

Quoique les propositions ci-dessus tinssent compte des difficultés de notre situation financière, le Grand-Conseil, considérant que notre cours de sylviculture est suffisant pour former des forestiers communaux, a décidé de ne pas entrer en matière relativement au crédit demandé.

(A suivre.)

Culture du sapin blanc.

Dans une réunion d'agriculteurs à Scharmberg, M. l'inspecteur forestier Fischbach, de Rothweil, a prononcé sur ce sujet le discours suivant, qui mérite bien aussi l'attention des forestiers suisses, vu l'analogie de nos circonstances locales avec celles de la Forêt-Noire.

« La culture du sapin blanc est une de celles qui présentent le plus de difficultés, c'est pourquoi il faut avant tout chercher à profiter des moyens que la nature nous offre pour opérer la régénération de cette essence. C'est à quoi l'on parvient le mieux en employant la méthode du jardinage régulier ou celle des coupes successives lentes, c'est-à-dire, l'aménagement dans lequel on laisse écouler depuis la coupe préparatoire jusqu'à l'enlèvement des derniers baliveaux, une période qui peut durer jusqu'à 40 années. Pendant cet espace de temps on obtient non seulement un recru complet, mais encore un accroissement très-considérable en matériel et en argent sur le peuplement exploitable, dont beau-

coup de tiges, faibles d'abord, atteignent avant la coupe définitive les dimensions d'une classe d'arbres de plus grande valeur. Dans maint peuplement exploitable ou près de le devenir, on a détruit d'épais recrues qu'on prétendait être étouffés et par là même incapables de se maintenir ; on croyait devoir appliquer au sapin les règles d'exploitation qui conviennent à d'autres essences, mais ainsi l'on a seulement perdu un temps précieux et retardé le reboisement sans aucun avantage. Les jeunes sapins se maintiennent sous un couvert très-épais, et quand le vieux peuplement est éclairci peu à peu, le recru reprend sa vigueur avec une rapidité étonnante, et forme en peu d'années un massif tout à fait sain.

Pour constater l'exactitude de ces vues, je m'en réfère aux expériences faites dans le grand-duché de Bade. Dans ce pays, la loi forestière, en vigueur depuis 30 ans, prescrit l'aménagement par coupes successives et interdit le jardinage. Quelques jeunes forestiers, encore peu familiarisés avec la nature du sapin et voulant d'ailleurs se conformer à la lettre de la loi, commencèrent à traiter les futaies de sapin par coupes sombres et claires d'après les mêmes règles que celles adoptées pour les futaies d'autres essences. Mais ils rencontrèrent bientôt une très-vive résistance chez les propriétaires de forêts des montagnes de la Forêt-Noire et parmi les employés forestiers plus expérimentés ; des débats longs et fort animés s'ensuivirent, et ils aboutirent à une décision de l'autorité forestière supérieure qui déclara reconnaître que pour le sapin blanc on peut admettre une période de régénération de 40 années. Cette expérience, faite sur un domaine forestier de grande étendue et par une administration forestière distinguée, mérite d'être plus sérieusement et plus généralement prise en considération que ce n'a été le cas jusqu'ici.

Pour en revenir à mon sujet, je citerai comme un des meilleurs procédés, pour cultiver le sapin, le semis sous un peuplement protecteur. Dans un massif de hêtres fortement éclairci, ou sous un peuplement de pins pas trop clair, sous des bouleaux ou d'autres arbustes dans les terrains où se pratique le sartage, même sous l'abri des genêts, un semis de sapins réussit aisément pour peu que le sol ne soit pas trop maigre et l'exposition pas trop sèche.

Mais comme les sapins croissent assez lentement dans leur première jeunesse, il faut opérer le semis quelques années plus tôt que pour d'autres essences, ce qui du reste ne cause aucun préjudice, parce que le vieux massif peut être maintenu presque à l'état de couvert complet, ensorte que le sol reste ainsi suffisamment utilisé. Dans la troisième année, on doit opérer une légère éclaircie, et dès lors la coupe se poursuit à intervalles convenables, et peut se prolonger durant une période de 40 ans. Il convient d'exécuter le semis en automne, à cause de la rapidité avec laquelle la graine de sapin perd la faculté de germer. On sait que cette graine s'échauffe facilement lorsqu'elle est encore fraîche, et qu'il faut en conséquence l'étendre par couches minces et la remuer fréquemment jusqu'à ce qu'elle soit suffisamment sèche. Durant l'hiver, c'est dans les cônes qu'on la conserve le mieux ; lorsqu'on ne l'y peut laisser, il faut la préserver d'une dessiccation trop complète, ainsi, lorsqu'on n'est pas sûr de la semer de bonne heure au printemps, il devient nécessaire de l'humecter modérément vers la fin de janvier, avec un arrosoir à pomme, en remuant plusieurs fois le tas ; après quoi l'on doit veiller à la sécher de nouveau, en la tournant et en l'aérant, afin d'éviter toute moisissure.

Le semis a lieu par bandes ou sillons distants de 3 à 4 pieds. On enlève d'abord les ronces ou les herbes trop touffues, puis on recouvre la graine au moyen d'un rateau de fer, ensorte qu'elle se trouve à environ demi-pouce en terre. Il ne convient pas toujours d'enlever toute la couverture du sol (mousse, graminées, etc.) et ce serait même tout à fait nuisible dans un sol sablonneux trop léger. Comme dans la semence du sapin on trouve beaucoup de grains stériles et que les jeunes brins sont exposés à divers dangers, il ne faut pas la répandre avec trop de parcimonie.

La plantation du sapin peut réussir sans peuplement protecteur, dans un bon sol et une exposition abritée, mais il faut à cet effet employer des plants vigoureux, hauts d'un pied sans les racines, élevés en pépinière et repiqués au moins une fois ; il ne faut pas qu'ils aient commencé à pousser, car dès que les bourgeons sont ouverts, la réussite de la plantation est incertaine. Pour compléter les petites clairières dans les coupes, on plante avec la motte ; à cet effet on extrait les plants dans le voisinage avec la terre qui

entoure leurs racines ; le mieux est d'employer à cet usage de fortes bèches carrées.

On ne peut recommander la plantation du sapin blanc sous un peuplement de vieux bois, parce que l'opération serait trop coûteuse si l'on voulait recouvrir le sol d'un aussi grand nombre de plants que par le semis, et parce que les dommages inévitables résultant de l'exploitation subséquente du vieux peuplement laisseraient de trop grands vides dans une culture espacée. Le sapin blanc prospère mieux lorsqu'il croît à l'état serré dès sa première jeunesse; il faut donc viser à ce qu'il forme au plus tôt un couvert complet; on peut à la rigueur accélérer la formation de ce couvert par un mélange de bouleaux. Il est vrai que si ces derniers devancent les sapins, leurs rameaux déliés fouettent les cimes de ces résineux, ensorte qu'on est obligé de les enlever de bonne heure.

En terminant, je dois rappeler que la culture du sapin blanc dans les expositions âpres des sommités de la Forêt-Noire, est une des tâches les plus difficiles qui incombent au forestier; en outre, elle revient assez cher, ensorte que, comme je l'ai fait observer dès l'abord, on doit s'efforcer par tous les moyens d'obtenir un repeuplement naturel.

BULLETIN.

M. l'inspecteur forestier cantonal Meisel, à Aarau, a été nommé intendant des forêts et domaines de la ville d'Aarau. Il reçoit un traitement de 2,500 fr.; de plus, un autre emploi municipal qu'il peut remplir sans préjudice à ses fonctions principales, lui rapportera chaque année environ 900 fr. Ensuite de cette nomination, il a renoncé à sa place d'inspecteur forestier, dans laquelle il a été remplacé par M. Müller, de Fahrwangen, ancien inspecteur forestier.

M. J. Meyer, candidat forestier à Olten, a été nommé inspecteur forestier à Balsthal, canton de Soleure.
